



Une lampe de mineur en heritage

Par avis, le **22/12/2009** à **09:30**

Bonjour,

Mon grand père qui été mineur de fond avait une lampe pour travailler. A sa retraite et chaque année quand il partait en vacances il confiait cette lampe a son plus vieux des fils " mon père " en cas de vol car il y tenait.

A son décès il y a une quinzaine d'années les deux autres frères et les deux sœurs ont laissé cette lampe en souvenir a mon père qui l'entretenait et l'allumait a chaque sainte Barbe gardant ainsi le souvenir de mon grand père et sa volonté.

Quand mon père regardait cette lampe il avait toujours la larme a l'oeil il savait quelle valeur et quelles souffrance dans le travail avait apporté cette lampe et son père. Mon père m'a toujours dit qu'elle me reviendrait comme elle lui a été transmise.

En Octobre 2008 mon père est décédé. Cette lampe m'est donc remise mais j'ai décidé de la laisser chez ma mère ou ma mère et mon père avaient dans leur buffet fait une sorte de petit musée de la mine autour de cette lampe.

Aujourd'hui plus de 15 ans après le plus jeune des frères et la plus jeune des sœurs voudraient récupérer cette lampe qui dise leur appartenir car elle été a leur père. Pour moi c'est ce que mon père m'a laissé et m'a demandé de transmettre a mes enfants.

Mon oncle " le plus jeune des frères qui voudrait récupérer cette lampe " n'habite plus dans la région depuis très longtemps une quinzaine d'années ne donne jamais de nouvelles a moi ou ma mère sauf en fin d'année quand il explique qu'il vas revenir passer les fêtes dans le nord et récupérer la lampe avant de repartir et n'a pas non plus d'enfants ils a bientôt 37 ans et sans travail.

Ma question est la suivante : Peut il récupérer cette lampe alors qu'elle m'a été transmise par mon père qui la tenait depuis plusieurs années et que personne n'avais réclamé avant?

Et est ce que juridiquement cette lampe m'appartient alors qu'il reste des enfants de mon grand père?

Merci de votre aide, cordialement.